



BULLETIN

Guide mondial : Comment soutenir la prise en charge par la famille – Leçons tirées du monde entier

En début d'année, Family For Every Child a lancé une nouvelle publication, [How to support Kinship Care - Lessons Learnt from around the world \(Comment soutenir le placement familial - Leçons apprises dans le monde entier\)](#). Le SSI accueille chaleureusement ce nouvel outil, pour lequel il a eu le privilège d'apporter sa contribution, grâce à l'expertise de terrain de son réseau mondial.

Parfois, les enfants ne peuvent pas être pris en charge par leurs parents et vivent avec des parents ou des amis de la famille. Cette situation est connue sous le nom de placement familial, une forme de prise en charge largement répandue dans le monde. Les [Lignes directrices sur la protection de remplacement](#) stipulent que la prise en charge par la parenté doit être envisagée comme une option préférable pour les enfants privés de soins parentaux. Cependant, des recherches ont montré qu'au niveau national, il n'existe que peu de soutien et de reconnaissance officielle (voir les Bulletins n°262 et 267).

En reconnaissant la diversité des besoins des enfants et des accueillants familiaux et en soulignant qu'il n'existe pas de solution unique, ce guide mondial fournit des suggestions et des enseignements sur la manière de soutenir l'accueil familial et de l'adapter aux contextes nationaux et locaux.

Diagram 2: The enabling environment for kinship care



Un environnement favorable à l'accueil au sein de la famille élargie

Fournir un soutien adéquat aux bénéficiaires de la prise en charge par la famille suppose une bonne compréhension de leurs besoins réels. Cette compréhension peut être obtenue grâce à des études portant sur divers aspects de ce type de placement : par exemple, le nombre d'enfants, les raisons de leur placement dans la parenté, les forces et faiblesses générales du système d'accueil et de protection existant, mais aussi l'opinion des enfants et de leurs tuteurs sur le placement dans la parenté. Les réponses à ces questions contribueront à créer un environnement favorable au placement familial (voir image).

Les voies d'accès aux services et au soutien et la formalisation de la prise en charge par la famille

Les dispositifs informels de prise en charge par la famille peuvent devenir formels par deux moyens principaux (voir les [Lignes directrices sur la prise en charge alternative](#), paragraphe 56) :

- Une évaluation par les services sociaux pour déterminer l'adéquation des arrangements de placement familial, impliquant souvent les tribunaux, et suivie d'un suivi et d'un soutien par les travailleurs des services sociaux ; et

- Un enregistrement légal des accords de placement familial qui reconnaît les droits et les responsabilités des accueillants familiaux, mais qui n'implique pas d'évaluation par un travailleur social ou un tribunal, ni d'approbation, ni d'engagement permanent.

La formalisation de l'accord de prise en charge est précieuse car elle clarifie les responsabilités légales à l'égard de l'enfant et permet aux accueillants de prendre des décisions importantes concernant la vie de l'enfant. Cependant, les accueillants familiaux peuvent également s'y opposer s'ils se méfient de l'État. « D'une manière générale, les accueillants familiaux devraient toujours pouvoir bénéficier d'un soutien en fonction de leurs besoins, indépendamment de la reconnaissance légale ou de l'intervention des services sociaux. L'accès à une aide financière ou à d'autres services ne devrait pas dépendre du type d'accord de placement familial. Les familles d'accueil doivent avoir la possibilité de choisir la forme de prise en charge la plus adaptée à leurs besoins. Cela signifie qu'elles doivent disposer d'informations sur les différents dispositifs de prise en charge de la parenté disponibles dans leur contexte ». (p. 9 du [résumé](#)).

Services et soutien à la prise en charge dans la famille élargie

Outre la nécessité de vivre dans une famille aimante et attentionnée, d'autres domaines nécessitant un soutien ont été soulignés par les enfants et les prestataires de soins consultés dans le cadre de l'orientation globale : la sécurité et la protection de l'enfant, la santé, l'éducation et la satisfaction des besoins matériels.

Conformément aux besoins exprimés, la publication aborde plusieurs aspects clés tels que : le soutien à l'amélioration des processus de prise de décision ; la fourniture d'informations sur les services et le soutien disponibles ; la résolution des problèmes de pauvreté dans la prise en charge familiale ; la satisfaction des besoins en matière de santé émotionnelle, physique et mentale ; l'amélioration de l'éducation des enfants pris en charge par la famille ; le soutien aux autres enfants du ménage ; l'établissement de contacts avec les parents et les frères et sœurs ; les efforts visant à explorer et à garantir un retour à la prise en charge parentale ; et le soutien aux jeunes qui quittent la prise en charge familiale pour devenir indépendants.

Variations dans le soutien aux familles élargies qui prennent en charge un enfant

Comme mentionné ci-dessus, il est essentiel de mieux comprendre les besoins pour adapter les approches et les outils. Il est important de considérer que les besoins de soutien des familles élargies qui prennent en charge un enfant varient en fonction d'une série de facteurs, dont les suivants :

- *Des contextes* tels que les conflits et les catastrophes, qui augmentent à la fois le recours à la prise en charge par la famille et la vulnérabilité des ménages qui en bénéficient ;
- *Handicap* : un nombre disproportionné d'accueillants familiaux et d'enfants placés dans la parenté souffrant de handicaps a été observé ;
- *La race et l'ethnicité* qui doivent être prises en compte dans les réponses au placement familial, en particulier en termes de diversité culturelle et de discrimination ;
- *Les caractéristiques de l'accueillant familial* (par exemple, les grands-parents, les frères et sœurs plus âgés, les parents éloignés) qui sont chacune associées à des besoins de soutien spécifiques.
- *Âge de l'enfant* ;
- *Raisons pour lesquelles les enfants sont placés dans la famille d'accueil et normes sociales relatives au placement dans la famille d'accueil*. « Dans de nombreux contextes à faibles revenus, le placement familial est largement utilisé et socialement acceptable. Il peut résulter de la violence au sein de la famille, mais il s'agit plus souvent d'une réponse à la migration des parents, à la pauvreté ou au manque d'accès aux services. L'orientation des services et du soutien dans ces contextes est souvent différente de celle des pays à revenus plus élevés, où le placement au sein de la famille élargie n'est pas socialement normatif et représente le plus souvent une rupture douloureuse dans la famille en raison de la violence, de la maltraitance ou du décès des parents » (p.82).

Conclusions

La prise en charge par la famille élargie est une forme complexe de prise en charge, qui nécessite une réponse sophistiquée. Bien qu'il s'agisse de la première option à explorer lorsque les enfants ne peuvent pas être pris en charge par leurs parents, elle reste largement sous-estimée par les gouvernements et les systèmes de prise en charge à travers le monde. L'intervention du travailleur social doit se concentrer sur les points forts et s'efforcer de renforcer la confiance de la famille par le biais de plans de soins ou d'actions, élaborés en collaboration avec les travailleurs sociaux, l'enfant et la famille.

Exemples de promotion par le SSI du placement familial transfrontalier par le biais de différents canaux :

- **le plaidoyer** : comme le travail effectué par l'ONG brésilienne *Terra dos Homens Brasil*, SSI Brésil (voir p.118).
- **le travail social** : le soutien du réseau du SSI au placement familial transfrontalier dans le monde entier, comme le SSI Royaume-Uni (CFAB - voir p.129) et le SSI États-Unis (Bulletin n°262 de septembre/octobre 2022).
- **la formation/renforcement des capacités** :
 - *SSI Royaume-Uni et d'autres membres du SSI, par le biais de formations et de l'élaboration d'orientations en matière de gestion des dossiers (voir p. 129) ;
 - *Série de webinaires mondiaux du SSI sur les liens familiaux transfrontaliers et les 7 principes de protection des droits de l'enfant dans la pratique (voir Brève p.6).
- **la recherche et l'établissement de normes** :
 - * Équité du SSI en matière de permanence - [Principes et pratiques recommandées pour la promotion de l'accueil familial international](#);
 - *Étude sur la *kafalah* en tant que forme familiale de prise en charge alternative (voir p. 124 - et [étude sur la kafalah du SSI en 2020](#)) ;
 - *Travail avec des familles élargies touchées par un handicap ([programme SSI - Un meilleur futur est possible](#)) ;
 - *L'élaboration d'outils telles que le Guide Technique pour la Réintégration Familiale en Haïti.



Service Social International - Secrétariat Général
32, Quai du Seujet
Genève 1201 Suisse

www.iss-ssi.org
+41 22 906 77 00

Pour plus d'informations : irc-cir@iss-ssi.org

Tous droits réservés.

Toutes reproductions, copies ou diffusions de cette lettre d'information ou d'une partie sont soumises à l'approbation préalable du SSI/CIR et/ou de ses auteurs.